

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 14 OCTOBRE 2024

## BELMONT-SAINTE-FOI

**Etaient présents** : Sylviane TISON - Frédéric BRUGIDOU – Myriam CROUZAL - Béatrice GINIBRE – Carine LEFRANC– Ornella BIAU - Thierry ROMANET – Charles Louis ALIBERT-SENS - Lilian MARTY

**Secrétaire de séance** : Béatrice GINIBRE - **absents excusés** : Gilles MAUPIN (pouvoir donné à Sylviane Tison) et Alban SAINT-MARTIN

Invité : Jean-Luc PERIE

### APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2024

Le procès-verbal est validé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

### COLLOQUE SUR LA GESTION DES DECHETS (intervention de Jean-Luc PERIE) :

Jean-Luc PERIE a participé en qualité de représentant de la mairie de Belmont-Sainte-Foi et fait part des sujets abordés lors de ce colloque organisé par le SYDED à Cahors le 26/09/2024. Ont été abordés les sujets suivants :

L'enfouissement des déchets sur les sites actuels ne pourra plus se faire. Ce qui amènera à mieux trier et davantage.

Le réaménagement et la réduction des points de collectes sur les communes afin de diminuer les parcours et donc réduire le coût de l'énergie des camions. Camions d'ailleurs qui seront remplacés afin d'être équipés pour soulever les containers plus importants ce qui réduira également le personnel confronté à soulever des charges trop importantes qui ont des conséquences sur la santé des agents (problèmes liés au dos). D'autres départements comme le Gers et l'Aveyron représentés lors de ce colloque ont déjà mis en place ce système de répartition des points de collecte ainsi que des solutions pour les habitants entre autres pour le traitement des déchets verts. Un système de broyeur pourrait être mis en place sur la communauté de communes. Madame la maire indique que ce sujet devrait être abordé lors d'un conseil communautaire.

### VIREMENT DE CREDIT – délibération n° 14-2024 – décision modificative n° 1 – exercice 2024

Madame le maire informe les membres du conseil de ce virement de crédit à savoir

#### COMPTES DE DEPENSES

Entretien voirie 60612-011 : 2000 euros

Personnel titulaire 6411-012 : 2500 euros

Autres charges courantes 65888 : 1000 euros

#### COMPTES DE RECETTES

FCTVA 744 : 1500 euros

Dotation 748374 : 4000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les virements de crédit indiqués ci-dessus.

Madame la maire fait un point financier concernant les comptes de la commune et indique que les dépenses sont bien en phase avec le budget. Elle indique également que le niveau de la trésorerie est bon à savoir quatre-vingt-deux mille euros sachant que le remboursement du prêt de dix mille euros a été effectué.

Elle indique également que les sommes versées aux communes dans le cadre des fonds de péréquation ont été signifiées aux communes. Madame la maire fera un point précis sur le montant alloué lors du prochain conseil.

## **SECURISATION DE LA RD42 – dossier de financement - DETR**

Madame la maire rappelle que le projet de financement DETR 2024 a été refusé. Elle indique que lors d'une visioconférence organisée par Madame la secrétaire générale de la Préfecture le 9 octobre 2024, un certain nombre de sujet ont été abordés par les différents maires présents lors de cette visioconférence. Plusieurs nouveaux critères seront pris en compte pour les dossiers 2025. Madame la maire indique la reconduction pour la présentation de ce dossier avec des modifications prenant en compte les directives de la Préfecture et des services de l'Etat.

Aussi elle indique avoir organisée une réunion le 10 octobre dernier en présence de Frédéric Brugidou, Lilian Marty et Thierry Romanet ainsi que le Cabinet d'Architectes et le Bureau d'Etudes SDAIL. Au cours de cette réunion, il a été décidé de représenter le dossier sous un autre angle (sécurisation + aménagement du Bourg et végétalisation). Il a été décidé également, comme l'a précisé Thierry Romanet, que le projet serait présenté sous forme de 2 phases, une priorité (le bourg une seconde pour le hameau de Labarthe).

Madame la maire indique qu'une seconde réunion se tiendra le mardi 29 octobre pour valider le dossier avant la transmission à la Préfecture sachant que Madame la maire souhaite que le dossier soit finalisé pour 15 novembre 2024 et envoyé à la Préfecture.

Lors de la visioconférence un maire a demandé que les notifications d'attribution ou non puissent se faire avant le vote du budget des communes à savoir au plus tard le 15 avril. La secrétaire générale a pris acte de cette demande.

Au regard des économies budgétaires actuellement indiquées dans la prochaine Loi de finances, examinées à l'Assemblée, une diminution des financements aux collectivités aura un impact sur les subventions accordées dans le cadre des projets communaux. Madame le maire indique qu'une priorisation est déjà faite au niveau des Préfectures lorsque l'on examine les critères retenus par la commission d'examen des dossiers DETR. Si ce projet ne bénéficie pas de la DETR, il faudra réfléchir sur le maintien de celui-ci et son financement. Charles-Louis Alibert-Sens indique que l'on peut éventuellement partir sur une sécurisation plus simple n'intégrant pas toute la partie aménagement végétalisé et les cheminements piétons et vélos ainsi que l'aire de dépôt des containers pour les déchets. Si la commune renonce à ce projet initial, Madame la maire indique qu'il faudrait peut-être envisager un autre dossier tel que celui de la sécurité incendie. La commune, comme beaucoup d'autres, n'étant pas en conformité avec la Loi, comme d'ailleurs l'a rappelé Madame la Préfète lors de la réunion qui s'est tenue avec les Maires de la CCPLL le 19 septembre 2024. Quelques divergences entre les membres du conseil sont à constater, néanmoins Frédéric BRUGIDOU dans le cadre de ses installations photovoltaïques sur les hangars de son exploitation nécessitent l'installation de bâche à eau. Il a donc passé une convention avec la Mairie de Lalbenque afin de mettre à disposition cette réserve d'eau en cas d'incendie. Il propose que les exploitants agricoles sur la commune de Belmont, qui ont obligation d'installer une bâche à eau, puissent signer une convention avec la commune. Madame la maire propose à son 1<sup>er</sup> adjoint d'approcher les agriculteurs concernés afin de mettre en place ce protocole.

## **URBANISME – PLUi – VISITE DE LA RESPONSABLE URBA DE LA CCPLL**

Madame la maire précise à Charles-Louis Alibert-Sens et à l'ensemble des membres présents que le dossier finalisé du PLUi sera examiné et soumis au vote lors du conseil communautaire du 27 novembre prochaine. Elle rappelle que le PLUi peut être révisé et modifié pendant toute sa période sachant que celui-ci est prévu pour une durée de 10 à 15 ans. Madame la maire et Lilian Marty indiquent qu'il y a encore quelques points de réticence mais qu'il serait souhaitable que ce PLUi soit validé afin de débloquer les projets actuellement en attente.

## **VOIRIE**

Madame la maire fait un point avec Frédéric Brugidou et lui indique que la Préfecture demande le recensement de la longueur des voies sachant que cette longueur des voies n'a pas été modifiée depuis un certain temps et que des travaux ont été réalisés sur la commune permettant d'intégrer ces longueurs pour le calcul de la DGF 2025. Nous devons fournir ces éléments au plus tard pour le 10 novembre prochain.

Frédéric Brugidou indique également que les panneaux prévus à Labarthe pour la sécurisation du hameau ont bien été posés (interdiction poids lourds/vitesse 30 kms/heure)

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Madame la Maire s'appuie sur le PCS que la commune de Vaylats a mis en place. Un délai a été accordé par la Préfecture et le PCS pourra être transmis au plus tard fin novembre. Ce dossier doit faire apparaître les moyens techniques et le matériel pouvant être réquisitionnés. Frédéric Brugidou et Lilian Marty donneront des éléments sur ce sujet. En ce qui concerne les transformateurs, Thierry Romanet va contacter Territoires d'Énergies pour leur nombre et localisation.

Madame la maire indique que pour les référents par quartier elle indiquera les coordonnées de chaque conseillère et conseiller. Ornella Biau demande s'il ne faut pas qu'il y ait 2 personnes par quartier. Dans un premier temps, Madame la maire propose d'en indiquer qu'un seul. Il faut savoir qu'en cas de risque et de mise en place du PCS lors d'un événement, l'équipe opérationnelle s'adapte et répartit les actions à mener. Madame la maire indique que lors du prochain conseil, elle présentera le document pour amélioration et rectifications si nécessaire.

## **INFORMATIONS GENERALES**

***Elections Chambre d'Agriculture*** : Madame la maire informe que les élections se dérouleront en 2025. Les communes ont reçu les listes des électeurs qui doivent être validées. Madame la maire remet le dossier à Lilian Marty afin qu'il procède à cette vérification pour transmission si modification à la Préfecture.

***Nuisances Sonores*** : au regard des informations de certains habitants recueillies par Madame la maire, elle a adressé à l'ensemble des habitants de la commune les règles en la matière notifiées par Arrêté Préfectoral et détaillées dans cet arrêté. Ce sont principalement des nuisances liées à des aboiements.

***Randonnées Quad*** : un habitant a saisi la Mairie concernant une randonnée particulièrement dangereuse (vitesse excessive, nombre de quad entre 20 et 30) qui a eu lieu en septembre. Madame la maire précise que la commune de Vaylats a également constaté les nuisances dues à cette randonnée non seulement au titre de la sécurité mais également au problème lié à la dégradation des voies). Madame le maire précise qu'il s'agirait éventuellement d'un groupe venant du Tarn et Garonne. Elle indique qu'elle va interroger la Gendarmerie et la Préfecture pour savoir s'il y a moyen d'intervenir auprès de ces groupes surtout lorsqu'ils passent sur des zones habitées comme ils l'ont fait sur Belmont ce qui multiplie les risques d'accident en particulier les risques sur des enfants dans ces lieux d'habitation.

***CHARTE CCPLL ENERGIES RENOUVABLES*** : Madame la maire et Thierry Romanet délégué pour la commune à la commission Transition énergétique indiquent leur participation à la seconde réunion pour la rédaction de la charte afin d'encadrer les projets de mise en place des énergies renouvelables sur les communes. Lors de cette réunion, où peu de délégués de cette commission étaient présents, un questionnaire de 48 pages a été examiné par chaque groupe de travail. Mais dans le temps imparti, les groupes n'ont pu répondre à toutes les questions posées. Nous devons donc remettre le questionnaire lors du conseil communautaire du 17 octobre. Madame la maire précise qu'elle ne l'a pas totalement complété. Thierry Romanet l'a finalisé et l'a transmis au service concerné de la CCPLL.

***SITE INTERNET de la Mairie*** : Madame la maire et Charles-Louis Alibert-Sens font part des difficultés concernant le paiement de la prestation. Paiement qui a bien été effectué (preuves à l'appui) mais le fournisseur ne le retrouve pas alors que l'encaissement a bien eu lieu. Il a fallu faire intervenir la DGFIP. Pas de retour pour le moment, on espère que le fournisseur a fini par retrouver la trace de ce paiement. Madame la maire indique également que le site fonctionne bien et qu'il est visité de nombreuses fois.

***AMF lance une campagne « les communes heureusement »***. Ce sera le thème au Congrès des Maires de France à Paris en novembre 2024. Madame la maire diffusera cette campagne auprès des habitants et enverra aux membres du conseil l'ensemble des éléments de communication avec les spots publicitaires prévus pour cette campagne. L'ensemble du conseil adhère à cette initiative

***Travaux Cimetière et Eglise*** : Le jardin du Souvenir est terminé. La famille qui était dans l'attente du jardin a décidé de conserver la cavurne mise à sa disposition par la mairie. Un contrat de concession sera donc signé afin de régulariser la situation.

Madame la maire indique qu'elle a demandé des devis pour la mise aux normes de l'électricité de l'Eglise, sachant que ces travaux seront inscrits dans le budget 2025. Thierry Romanet rappelle qu'un devis avait été fait pour l'installation d'un matériel contre les risques de foudre lors d'un orage. Madame la maire va vérifier et représentera les devis lors du prochain conseil municipal afin que les dépenses concernant ces travaux soient regroupées

## **Salles des Fêtes – Révision des tarifs**

Les membres du conseil municipal décident d'augmenter les tarifs sur la base suivante à compter du mois de novembre.

Pas d'augmentation pour les associations – comme mentionné dans le contrat actuel

	Résidents	Non-Résidents	Chauffage
Week-end	100	200	60
Journée	80	150	40

On supprime les tarifs pour la semaine car pas d'intérêt. On ajoute une clause pour ménage à savoir OPTION MENAGE (80€ pour la salle et 160€ avec ménage du matériel inclus) – réponse OUI ou NON en mentionnant que si le ménage n'a pas été fait et constaté lors de l'état de lieux de restitution alors que les personnes s'y étaient engagées, cette prestation viendra en déduction de la caution.

Commission Enfance et Jeunesse : Carine Lefranc, déléguée à cette commission, fait un compte rendu de la réunion à laquelle elle a participé et indique qu'une nouvelle personne a été embauchée par la CCPLL en charge de ce sujet. Le projet d'une maison des familles va se réaliser à Lalbenque : le terrain a été trouvé et acheté. Cette zone est considérée comme inondable mais lors du projet qui sera présenté après appel d'offre, celui-ci devra intégrer cette possibilité d'inondation et de proposer une construction sur pilotis ou autre possibilité technique (comme l'est d'ailleurs le bâtiment communautaire). Madame la maire informera le conseil de l'évolution de ce projet important pour la CCPLL. Carine donne les informations concernant les tarifs de la cantine votés lors du conseil communautaire du mois de septembre. Elle indique également qu'il y a un projet concernant la mise en place de formations spécifiques pour le personnel qui ont en charge les enfants.

**SESEL** : Charles-Louis Alibert-Sens rappelle que des visites sur sites sont faites chez les prestataires afin de vérifier l'état des installations et de pouvoir effectuer des travaux si problèmes sur ces sites.

Il a été constaté sur le réservoir de Quercy actuellement en construction, la présence de micro-fuites des recherches sont en cours afin de déterminer l'origine et de pouvoir trouver des solutions avant la fin des travaux. Charles-Louis informe de la création d'un pôle d'eau qui regroupera tous les syndicats des eaux. L'amélioration de la perte linéaire est un des sujets du SESEL afin de réduire ces pertes. A Varaire, un problème de pollution a été réglé Comme pour les autres collectivités es subventions vont se faire rares. Charles-Louis indique que la DETR a également été refusée. Une augmentation de 0,10€ par m3 est prévue. Charles-Louis précise que la commune de Cajarc va peut-être intégrer le SESEL.

**Soirée CCPLL** : Madame la maire indique qu'il n'y a pas eu de fête de la communauté de communes en 2024 mais qu'une fête est prévue le 7 février 2025 et que tous les membres des conseils municipaux peuvent y participer. En 2023 Madame la maire et Thierry Romanet y ont participé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h36.